



ADMINISTRATEURS
TERRITORIAUX

L'AATF se félicite de la création des postes d'experts de haut niveau et de directeurs de projet dans les collectivités locales

Paris, le 25 janvier 2022. Par décret du 21 janvier, le gouvernement vient d'autoriser les collectivités locales à créer les fonctions d'experts de haut niveau et de directeurs de projet au sein de leurs administrations. L'Association des Administrateurs Territoriaux de France (AATF), réseau professionnel et laboratoire d'idées des hauts fonctionnaires territoriaux, oeuvre depuis 10 ans pour obtenir la transposition dans la fonction publique territoriale de cette possibilité prévue par la loi Sauvadet de 2012 et de longue date mise en oeuvre dans la fonction publique d'Etat.

Fabien Tastet, Président de l'AATF, salue cette avancée « Que de courriers envoyés par l'AATF, que de rendez vous organisés avec les membres du gouvernement, les parlementaires, depuis 2012 ! Enfin nous y sommes ! Je salue le travail tenace de celles et ceux qui, au sein de notre association, portent ce combat depuis des années. Je veux remercier Madame la Ministre Amélie de Montchalin pour avoir mis en oeuvre l'engagement qu'elle avait pris lors de sa venue à notre Congrès le 30 septembre 2021. **Il était nécessaire de corriger l'asymétrie entre Etat et collectivités locales. Il en allait du respect et de la considération que l'Etat doit aux élus locaux** ».

Les employeurs locaux disposeront désormais d'outils qui permettront de développer, au sein de leurs administrations, les parcours ascensionnels, de faire progresser l'égalité professionnelle femme/homme et l'égalité des chances, de sécuriser les retours de mobilité interversants, de fidéliser des compétences rares, de bénéficier de plus d'agilité et de souplesse dans leur organisation.

En quelques mois, c'est tout un ensemble de décisions que l'AATF appelait de ses vœux et qui ont été prises par les pouvoirs publics.

✔ **En faveur d'un décloisonnement entre les cadres dirigeants de l'Etat, des collectivités locales et de l'hôpital de sorte que l'action publique soit mieux coordonnée, le CHESP a été créé**, premier cycle de formation continue réunissant des hauts potentiels publics des trois versants de la haute fonction publique. La première édition est en cours avec 20 hauts fonctionnaires territoriaux.

✔ **En faveur d'une plus grande ouverture de l'appareil d'Etat à des profils de hauts fonctionnaires de terrain, le décret du 22 septembre 2022 fixe la liste des corps et cadres**

d'emplois dont les membres peuvent être nommés auditeurs au Conseil d'Etat et à la Cour des Comptes. Désormais, pour la première fois dans notre pays, les administrateurs territoriaux, hauts fonctionnaires de proximité, disposent des mêmes droits que les hauts fonctionnaires des deux autres versants pour l'intégration dans les grands corps !

✔ **En faveur du développement de l'égalité professionnelle femme/homme dans l'ensemble du secteur public,** le fonds en faveur de l'égalité professionnelle femme-homme, alimenté par les pénalités issues de la loi Sauvadet, peut désormais soutenir des projets venant de l'ensemble des administrations publiques alors qu'il était jusqu'à présent réservé aux administrations d'Etat.

Ces succès encouragent l'AATF à poursuivre son action de conviction et d'influence au service des Français, des services publics et des réformes utiles au pays.

Dans un mois, l'AATF publiera ses propositions aux candidats à l'élection présidentielle, comme elle le fit en 2017.

CONTACT PRESSE

Mathias NIRMAN - mathias.nirman@chefcab.fr - 06.33.59.27.31

Qui sommes-nous ?

L'Association des administrateurs territoriaux est le réseau professionnel des hauts fonctionnaires territoriaux. Véritable laboratoire d'idées, l'Association prend également toute sa part dans le débat public et législatif et s'intéresse tout particulièrement au rôle et au devenir du service public.

Plus d'informations :

<https://www.administrateurs-territoriaux.asso.fr/>